

MAIRIE DE La Ferde

ARRONDISSEMENT DE Joulon

Du quatorze Janvier mil neuf-cent-trois, à huit heures du matin

N° 5

ACTE DE DÉCÈS de Augustin Marie Hérien, célibataire

Augustin
Marie Hérien

décédé le jour hier à quatre heures du soir profession d'aucune
 âgé de un mois et domicilié à La Ferde
 département de la Sarthe né à La Ferde département
 fil de André Marie Hérien né à La Ferde département
 de la Sarthe et de Marionne Emile Hérien
 née à Beaumont département de l'Orne

Sur la déclaration à moi faite par André Hérien âgé
 de vingt ans, profession de cultivateur domicilié à La Ferde
 qui a dit être aucun des décès de la défunte et par Julien Jean Baptiste
 âgé de vingt ans, profession de propriétaire
 domicilié à La Ferde qui a dit être aucun des décès de la défunte

Et ont les déclarants, signé
 CONSTATÉ, suivant la loi par moi André Charlois, maire de la
 commune de La Ferde
 remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants.

MAIRIE DE La Ferde

ARRONDISSEMENT DE Joulon

Du quatorze Janvier mil neuf-cent-trois, à huit heures du matin

N° 6

ACTE DE DÉCÈS de Suzanne Marie Hérien veuve de Victor Henri Tell

Suzanne
Marie Hérien

décédée le jour hier à quatre heures du matin profession d'aucune
 âgée de soixante-dix ans, née à Beaumont
 département de la Sarthe domiciliée à La Ferde
 fille de Victor Henri Tell né à La Ferde département
 de la Sarthe et de Marie Jeanne Croqui
 née à Beaumont département de la Sarthe

Sur la déclaration à moi faite par Victor Henri Tell âgé
 de soixante-dix ans, profession de cultivateur domicilié à Joulon
 qui a dit être le père de la défunte et par Victor Henri Tell
 âgé de vingt ans, profession de propriétaire
 domicilié à La Ferde qui a dit être le père de la défunte

Et ont les déclarants, signé
 CONSTATÉ, suivant la loi par moi André Charlois, maire de la
 commune de La Ferde
 remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants.

MAIRIE DE La Ferde

ARRONDISSEMENT DE Joulon

Du dix-neuf Janvier mil neuf-cent-trois, à huit heures du soir

ACTE DE DÉCÈS de Pécrot Marie, veuve de Eugène Sully



N° 7

décédée le jour hier à une heure du soir profession d'aucune
 âgée de soixante-dix ans, née à La Ferde
 département de la Sarthe domiciliée à La Ferde
 fille de Jean Louis Pécrot né à Beaumont département
 de la Sarthe et de Marie Jeanne Sully
 née à Beaumont département de la Sarthe

Sur la déclaration à moi faite par Durand Desbrières âgé
 de soixante ans, profession de cultivateur domicilié à La Ferde
 qui a dit être aucun des décès de la défunte et par Julien Jean Baptiste
 âgé de vingt ans, profession de propriétaire
 domicilié à La Ferde qui a dit être aucun des décès de la défunte

Et ont les déclarants, signé
 CONSTATÉ, suivant la loi par moi André Charlois, maire de la
 commune de La Ferde
 remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants.

MAIRIE DE La Ferde

ARRONDISSEMENT DE Joulon

Du vingt-deux Janvier mil neuf-cent-trois, à huit heures du matin

N° 8

ACTE DE DÉCÈS de Népote Lola Antoine, veuve de Victor Henri Tell

Népote Lola
Antoine

décédée le jour hier à vingt heures du soir profession de propriétaire
 âgée de soixante ans, née à Beaumont
 département de la Sarthe domiciliée à La Ferde
 fille de Victor Henri Tell né à La Ferde département
 de la Sarthe et de Marie Jeanne Croqui
 née à Beaumont département de la Sarthe

Sur la déclaration à moi faite par Victor Henri Tell âgé
 de soixante ans, profession de propriétaire domicilié à La Ferde
 qui a dit être aucun des décès de la défunte et par Victor Henri Tell
 âgé de vingt ans, profession de propriétaire
 domicilié à La Ferde qui a dit être aucun des décès de la défunte

Et ont les déclarants, signé
 CONSTATÉ, suivant la loi par moi André Charlois, maire de la
 commune de La Ferde
 remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants.